



## L'entretien de gestion d'une tension

Avant d'en venir à l'entretien de gestion d'une tension, vous devez bien évidemment avoir pris le temps de l'analyser afin d'identifier la « demande » que votre salarié n'a pas nécessairement formulé à l'oral. Le but de cet entretien est de traiter la tension. Ce qui ne veut pas dire accepter la demande de votre salarié, attention !

Un conseil encore : cet entretien ne peut avoir lieu que si vous sentez votre salarié disposé à apaiser la tension. Si tel n'est pas le cas, remettez cet entretien à plus tard.

